



DECHETS

- PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BATIMENT : QUATRE ECO-ORGANISMES AGRES ;
- EMBALLAGES MENAGERS : LES SOUTIENS REVUS A LA HAUSSE POUR 2023 ;
- LA GESTION DES VEHICULES HORS D'USAGE EN GUYANE.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- LANCEMENT REUSSI DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT D'ENTREPRISES GUYANAISES A LA RSE (RESEAU ENTREPRENDRE® GUYANE) ;
- PRIX JEUNES TALENTS FRANCE 2022 DE LA FONDATION L'OREAL : OPALE COUTANT DECRYPTE LA BIODIVERSITE DES EAUX DOUCES ;
- LA CCOG CONTRACTE UN PRET DE 20 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE L'AFD POUR LUTTER CONTRE LA PROBLEMATIQUE DES DECHETS.

ENERGIE - CLIMAT

- COMPENSATION RELATIVE AU PROJET D'AVENANT AU CONTRAT D'ACHAT ENTRE LA SOCIETE EDF (EDF GUYANE) ET LA SOCIETE ABIODIS ;
- AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ACQUISITION DE CARBURANTS ;
- LANCEMENT DE FRANCE NATION VERTE.

EAU

- LANCEMENT DE LA 10^{EME} EDITION DE LA CAMPAGNE DCE-EAUX LITTORALES EN GUYANE.

VEILLE REGLEMENTAIRE

SUR VOS AGENDAS

- LE SALON EXPOPROTECTION DU 15 AU 17 NOVEMBRE, PORTE DE VERSAILLES DE PARIS ;
- JOURNEES A3P ANTILLES - GUYANE EN DISTANCIEL : DEVELOPPER LE REEMPLOI, LA REPARATION ET LA REUTILISATION, LES 28 ET 29 NOVEMBRE.

DECHETS

- **Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment : quatre éco-organismes agréés**

Valobat est le seul agréé pour tous les types de déchets de PMCB. Ecominero, Eco-mobilier et Valdelia sont agréés pour une seule catégorie chacun, mais avec un partenariat entre eux. Eco-mobilier change de nom et prend le nom d'Ecomaison.

Le ministère de la Transition écologique a annoncé le 3 octobre dernier l'agrément de « plusieurs » éco-organismes (sans autre précision) pour la filière des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, dite filière PMCB ([voir le communiqué](#)).

Les quatre agréés sont :

- **Ecominero**, pour la catégorie 1 (produits dits « minéraux » : béton, enrobé, pierres, terre cuite...)
- **Eco-mobilier** et **Valdelia**, pour la catégorie 2 (soit tout ce qui n'est pas strictement « minéral » au sens de la filière ; les laines minérales et le plâtre sont cependant en catégorie 2, leurs déchets n'étant pas considérés comme des déchets inertes)
- **Valobat**, seul éco-organisme agréé à la fois pour les catégories 1 et 2.

Les premiers arrêtés d'agrément ont été publiés au Journal officiel (JO) le 16 octobre ([voir le JO](#)). Les autres devraient suivre. [...]

Le dossier complet dans [Déchets Infos n° 239](#).

- **Emballages ménagers : les soutiens revus à la hausse pour 2023**

L'**arrêté du 30 septembre 2022** portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers, actualise également les montants des soutiens financiers versés aux collectivités territoriales pour la collecte et le tri des déchets d'emballages ménagers. L'**arrêté** fixe pour la première fois une « enveloppe annuelle de soutien d'un dispositif cible de collecte et de tri des emballages ménagers ».

- **La gestion des véhicules hors d'usage en Guyane**

- Collecte :

Créée en 2018, l'association ARDAG-VHU (Association pour le Recyclage des Déchets de l'Automobile en Guyane) a été missionnée par les constructeurs automobiles pour résorber le stock historique de VHU en Guyane et lutte contre les nouveaux abandons. L'association a conventionné avec 13 des 22 communes du territoire.

Les services de police des communes procèdent au repérage des véhicules et à la mise en demeure du dernier propriétaire connu du véhicule pour l'enlèvement de l'épave.

Si le propriétaire est inconnu ou défaillant, l'ARDAG-VHU assure l'évacuation du véhicule sous réserve que la procédure ait bien été conduite.

Afin d'assurer une meilleure traçabilité des véhicules abandonnés, le site internet www.vhudromcom.fr permet aux communes d'ajouter l'ensemble des documents nécessaires au suivi administratif.

(Chaque commune dispose d'un accès personnel et sécurisé au site).

En 2021, l'association (avec l'appui de la société Marsy Recyclage) a procédé à l'enlèvement de plus de 2 000 VHU. L'objectif pour l'année 2022 était fixé à 1 500 VHU.

- Traitement

Les centres VHU procèdent à leur dépollution, leur compactage ou broyage et à l'expédition des matériaux pour valorisation.

[Liste des centres VHU et broyeurs agréés en Guyane.](#)

Source : Préfecture Guyane : Gestion des [VHU en Guyane](#).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Lancement réussi d'un programme d'accompagnement d'entreprises guyanaises à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)**

7 entreprises guyanaises et 1 association ont accepté de participer au programme IMPACT RSE que Réseau Entreprendre® Guyane a initié sur le territoire en partenariat avec R3 GROUP et Bpifrance.

Pour ce lancement, **Erwan GUENVER**, consultant RSE & Climat à R3 Group, s'est rendu pendant une semaine dans les entreprises participantes, accompagné de **Meryll MARTIN**, le correspondant local de R3 Group, afin d'effectuer un premier diagnostic et échanger avec le dirigeant et ses collaborateurs.

Il s'agit d'un accompagnement très riche et innovant sur 2 ans, qui jusqu'à présent n'était proposé qu'aux membres et aux lauréats de Réseau Entreprendre en Métropole. Après 10 ans d'expérience et près de 400 entreprises TPE et PME accompagnées dans l'hexagone, il a, pour la première fois, été adapté dans une région d'Outremer par un expert de la RSE de R3 Groupe.

Durant les 6 prochains mois, les participants seront accompagnés via des ateliers pratiques mensuels en présentiel et en distanciel sur la définition de leurs engagements et la mise en œuvre de leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

[En savoir + sur le programme](#) (et le rejoindre).

Contact : Réseau Entreprendre® Guyane ; 05 94 30 29 41 / guyane@reseau-entreprendre.org

- **Prix Jeunes Talents France 2022 de la Fondation L'Oréal : Opale COUTANT décrypte la biodiversité des eaux douces**

Mercredi 12 octobre 2022, 35 chercheuses ont été récompensées Prix Jeunes Talents pour les Femmes et la Science France 2022.

Parmi les lauréates, **Opale COUTANT** est une chercheuse réunionnaise. Elle a grandi en Guyane française puis a fait toutes ses études post-bac en métropole, à Grenoble. À 27 ans, elle reçoit le Prix Jeunes Talents 2022 pour ses travaux de recherches en tant qu'attachée de recherches d'enseignement à l'université Toulouse Paul Sabatier. En parallèle, elle termine sa dernière année de doctorat tout en étant basée au laboratoire évolution et diversité biologique à Toulouse également.

« C'est un laboratoire d'écologie et moi, dans le cadre de ma thèse, je suis spécialisée en écologie des communautés tout particulièrement en milieu tropical et en eau douce », explique la chercheuse. Elle s'est alors intéressée à une problématique « majoritaire en Guyane qui est l'exploitation de l'or.

Titre du projet : Impacts humains et réponses anthropiques au déclin de biodiversité des vertébrés des cours d'eau de Guyane.

Pour aller plus loin : [Interview d'Opale COUTANT](#).

- **La CCOG contracte un prêt de 20 millions d'euros auprès de l'AFD pour lutter contre la problématique des déchets**

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), représentée par **Sophie CHARLES**, sa présidente, s'est engagé auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) pour un prêt à hauteur de 20 millions d'euros, avec l'objectif de financer les infrastructures nécessaires à une bonne gestion des déchets de sa zone d'influence.

Financer la modernisation et la mise aux normes de deux infrastructures de gestion des déchets, l'une à Saint-Laurent-du-Maroni, l'autre pour la zone Maripasoula-Grand-Santi. Objectif, trouver une solution solide et durable pour l'Ouest Guyanais, régulièrement confronté à des problématiques de gestion des ordures ménagères.

Sophie CHARLES a détaillé les raisons de cet emprunt et l'attribution des fonds, au micro de nos confrères de Guyane la 1^{ère} : « *Il fallait refaire les casiers, la réorganisation même de cette décharge, donc l'important pour nous c'était de pouvoir finir les travaux.*

Une partie a été commencée, donc nous livrons les deux premiers casiers d'ici décembre, ils seront en fonction, et puis maintenant, il fallait terminer ces travaux pour pouvoir avoir une décharge complètement aux normes à Saint-Laurent-du-Maroni ».

Source : [Outmers360](#)

ENERGIE - CLIMAT

- **Compensation relative au projet d'avenant au contrat d'achat entre la société EDF (EDF Guyane) et la société Abiodis**

[Délibération de la Commission de régulation de l'énergie](#) du 22 septembre 2022 portant décision sur l'évaluation de la compensation relative au projet d'avenant au contrat d'achat entre la société EDF (EDF Guyane) et la société Abiodis pour une installation de production d'électricité située en Guyane.

Extrait : Analyse de l'impact sur les charges de service public de l'énergie (SPE) :

Les charges de service public de l'énergie (SPE) prévisionnelles - liées à la mise en œuvre de l'avenant examiné - ont été évaluées sur la base d'une hypothèse de fonctionnement annuel de la centrale Abiodis Guyane réévaluée conformément à l'évolution constatée de la consommation de la commune de Saint-Georges-de-l'Oyapock, ainsi qu'à l'objectif contractuel de disponibilité.

En 2022, la centrale Abiodis pourra produire environ 6,7 GWh d'électricité par an à partir de biomasse, et augmentera progressivement son niveau de production jusqu'à 12,9 GWh annuels.

Le surcoût supplémentaire d'achat de l'électricité produite par l'installation, supporté par EDF SEI et imputable aux charges de SPE, devrait ainsi représenter un montant total de l'ordre de 9,6 M€ sur 25 ans, soit en moyenne 380 k€/an.

- **Aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants**

Le décret prolonge jusqu'au 31 décembre 2022 le dispositif d'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants, initialement prévu jusqu'au 31 juillet 2022, puis prolongé jusqu'au 31 août.

Sont notamment concernés les carburants suivants : gazoles B0, B7, B10, B30, B100 et XTL, y compris pour les utilisations non routières (GNR), essences SP95/98-E5, SP95-E10, GPL-c, GNV sous forme comprimée (GNC) ou liquéfiée (GNL), superéthanol E85, éthanol diesel ED95.

Le décret définit des taux d'aides pour chaque mois et crée par ailleurs une aide complémentaire au bénéfice des exploitants de certaines stations-service. Une aide de 3 000 euros est par ailleurs créée au bénéfice des exploitants des stations-service par le biais desquelles sont vendues moins de 500 hectolitres de carburants au total par mois en moyenne sur l'année 2021 et qui en font la demande. Une aide de 6 000 euros est créée au bénéfice des exploitants de stations-service au moyen desquelles sont vendues plus de 500 hectolitres, mais moins de 1 000 hectolitres de carburants au total par mois en moyenne sur l'année 2021 et qui en font la demande.

DECRET n°2022-1168 du 22/08/2022 publié au JORF du 23/08/2022- Entrée en vigueur : 24/08/2022.

- **Lancement de France Nation Verte**

La Première ministre a présenté le 21 octobre la méthode du Gouvernement en matière de planification écologique et annoncé le lancement de France Nation Verte qui s'inscrit « *dans le cadre des objectifs européens du Green Deal : une baisse de 55% de nos émissions d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050* ».

Discours de la Première ministre sur la planification écologique – 21/10 – [Lien vers la vidéo](#).

EAU

- **Lancement de la 10^{ième} édition de la campagne DCE-Eaux Littorales en Guyane**

Cette rentrée 2022/2023 marque la 10^{ième} édition de la campagne de surveillance des eaux littorales (EL).

En application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) imposée par l'Union Européenne, l'Office de l'Eau lance la 10^{ième} édition de la campagne de surveillance des eaux littorales sur le territoire.

Coordonnée depuis 2013 en tant que maître d'ouvrage, l'Office réalise pour la 3^{ème} année consécutive une partie du suivi des eaux littorales en régie. En effet, sur un total de 29 stations suivies, l'Office en échantillonne 10; les autres étant partagées entre les différents prestataires.

Dans ce cadre, **R.GUERDIN** et **P. FAYAUT**, techniciens chimie de l'eau, se sont rendus les 19-20-21 septembre dernier sur les premières stations (de Régina, l'ilet Mantouini et celle de Mataroni) de la campagne 2022/2023. Ils ont effectué les protocoles de prélèvements d'eau et des mesures physico-chimiques en adéquation avec les normes Aquaref.

Source : [Office de l'eau Guyane](#)

VEILLE REGLEMENTAIRE

- **Décret n° 2022-1309** du 12 octobre 2022 relatif aux observatoires de l'habitat et du foncier

Dans le cadre de la politique de lutte contre l'artificialisation des sols, l'article 205 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets modifie et complète le III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation, en faisant évoluer les anciens dispositifs d'observation de l'habitat adossés aux programmes locaux de l'habitat (PLH) en observatoires de l'habitat et du foncier. Ces observatoires assurent le suivi des prix du foncier et l'optimisation de son utilisation, pour permettre la production de logements à prix maîtrisés, tout en veillant à une gestion économe des espaces et à limiter l'artificialisation des sols. Ils sont obligatoirement mis en place pour les groupements de collectivités qui doivent mettre en place un PLH.

- **Décret n° 2022-1294** du 5 octobre 2022 portant modification de certaines Dispositions du code de l'environnement relatives aux règles d'extinction des publicités lumineuses et aux enseignes lumineuses.

Le décret vise à harmoniser les règles d'extinction nocturne des publicités lumineuses. Il modifie également le régime de sanctions en cas de non-respect des règles d'extinction des publicités lumineuses et enseignes lumineuses.

- **Arrêté du 16 septembre 2022** portant désignation temporaire d'organismes pouvant procéder aux contrôles et mesures en matière d'aération et d'assainissement des locaux de travail prescrits par l'agent de contrôle de l'inspection du travail.

Désignation temporaire des organismes pouvant procéder aux contrôles et mesures prescrits par l'agent de contrôle de l'inspection du travail permettant de vérifier la conformité de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail aux dispositions des articles R. 4222-6 à R. 4222-17 et R. 4222-20 à R. 4222-21 du code du travail.

Pour accéder à une veille réglementaire en droit de l'environnement complète et/ou personnalisée :

Notre nouvelle offre de services de veille

Pour satisfaire au mieux vos besoins de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité :

- 1 www.enviroveille.com**
 Alerte réglementaire par e-mail tous les 15 jours
 Veille personnalisée par e-mail une fois par mois
 Base de données juridiques en ligne
- 2 Courrier de l'Environnement Industriel**
 Publication bimestrielle commentant l'actualité réglementaire

Enviroveille®



Pour en savoir plus sur cette offre contactez : contactenviroveille@ccifrance.fr - 01 44 45 37 10

TARIFS 2022 ENVIROVEILLE	
OPTIONS	TTC
Alerte réglementaire	161,04 €
Veille personnalisée	322,08 €
Base de données Juridiques	644,16 €
CEI	407,68 €
Pack veille (base + CEI)	901,56 €
Tarification à partir du 1 ^{er} janvier 2022	

SUR VOS AGENDAS

- **Le salon Expoprotection du 15 au 17 novembre, porte de Versailles de Paris**

Tous les deux ans, le salon Expoprotection a pour ambition de réunir les spécialistes internationaux, les équipements et solutions les plus innovants en prévention et gestion des risques. Ce salon permet aux visiteurs de partager des compétences, de rencontrer des interlocuteurs professionnels et de trouver des solutions pour faire face au risque.

Le salon couvre deux thématiques principales : la prévention des risques professionnels, naturels et industriels et la prévention des risques malveillance et feu.

Au programme, de nombreux villages regrouperont les experts des thématiques clés de la prévention : gestion de crise, prévention des TMS... Véritable tremplin pour l'innovation, le salon accueillera également pour la 3^{ème} fois un village start-up, afin de repérer les jeunes pousses du secteur. Nouveautés métiers, évolutions technologiques, normatives et réglementaires, innovations et tendances... Plus d'une centaine de conférences et d'ateliers figurent au programme de la manifestation.

Et pour finir, un jury d'experts du secteur se réunira pour récompenser les solutions les plus innovantes autour de 8 catégories.

<https://www.expoprotection.co>.

- **Journées A3P Antilles – Guyane en distanciel : Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation, les 28 et 29 novembre**

Vous souhaitez approfondir vos connaissances en matière de réemploi, de réparation et de réutilisation ? Les directions régionales de l'ADEME de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane vous proposent deux journées d'échanges les 28 et 29 novembre 2022.

Cette formation est à destination des techniciens et des élus des collectivités territoriales et est également ouverte de manière générale à l'ensemble des acteurs impliqués dans les secteurs du réemploi et de la réparation (entreprises, ESS, associations...)

Ces journées, en distanciel, sous forme de webinar dynamique et interactif (ateliers participatifs) vous permettront de :

- **Développer vos connaissances sur les thématiques Réemploi, Réparation et Réutilisation ;**
- **Avoir une vision globale de ces 3 thématiques** et de leur complémentarité à l'échelle du territoire ;
- **Argumenter auprès des élus et d'acteurs mobilisables** sur l'intérêt d'initier une stratégie, une ou plusieurs actions ;
- **Construire et animer des actions en partenariat sur un ou plusieurs de ces thèmes.**

[INSCRIPTION](#)

CONTACT A LA CCIRG :

Georges CUYSSOT

Chef du service Développement Durable

Administrateur MASE pour la Guyane

Pôle Entreprises & Territoires

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane.

Tél. : 0594 29 96 74 ; Port. : 0694 23 50 62 ; e-mail : g.cuyssot@guyane.cci.fr